



CHARTRE ÉCO-ÉVÈNEMENT

FICHE N°
ACTION 7

CATÉGORIE
Actions
contractuelles et
réglementaires

LES ENJEUX

Les événements sportifs ou culturels organisés dans les territoires sont un facteur majeur de cohésion sociale, ils participent à leur dynamisme et leur rayonnement. Ils ont aussi souvent un fort impact environnemental (production de déchets, mais aussi consommation d'eau et d'énergie, multiplication des déplacements individuels ...), qu'il faut parvenir à maîtriser. Même si beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années en matière de réduction des déchets produits par les manifestations locales, il faut les maintenir et les poursuivre sur le long terme.

La signature d'une charte

ou convention de gestion des déchets entre la collectivité et les structures organisatrices d'évènement est un bon outil de pérennisation.

LES CHIFFRES

- Une manifestation de 1 000 personnes génère en moyenne **500 kg** de déchets et **100 kg** de papier.

Source : Zero Waste France.

OBJECTIFS DE L'ACTION



- Limiter l'impact environnemental des manifestations en **DIMINUANT LA QUANTITÉ DE DÉCHETS** produite
- **SENSIBILISER** les participants en montrant que la prévention des déchets est possible en toutes circonstances
- **ACCOMPAGNER** les organisateurs dans une démarche de progrès environnemental

BÉNÉFICES

- **AMÉLIORATION DE LA PROPreté** des lieux de manifestations
- **MISE EN VALEUR DE L'IMAGE** des événements
- **VALORISATION DU TRAVAIL** des personnes employées et bénévoles



TÉMOIGNAGE



La charte éco-manifestation, lancée en 2010 par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de son Agenda 21, a pour but de proposer des solutions concrètes aux organisateurs d'évènements, simples à réaliser et n'entraînant pas ou peu de surcoût. C'est une démarche volontaire, proposée avec l'accompagnement des services de la collectivité. Ainsi, les manifestations labellisées « éco-manifestations » traduisent concrètement la volonté de leur organisateur de s'engager dans une conduite plus responsable.

Une nouvelle version de cette charte est en développement. Elle souhaite augmenter son niveau d'exigence et mieux valoriser les organisateurs engagés. Compte tenu de l'implication de notre collectivité dans une démarche de diminution des pollutions plastiques, la charte proposera aux organisateurs de nombreuses actions pour une réduction de l'usage des plastiques lors des événements organisés sur le territoire.

Régine Viotti, Directrice de la direction développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur.



DÉROULÉ DE L'ACTION

1. Définir les contours du projet

- Lister les manifestations connues organisées sur le territoire.
- Lister les enjeux environnementaux visés et les actions pouvant entrer dans le cadre d'une charte.
- Recenser les moyens pouvant être proposés par la collectivité aux organisateurs d'évènements.
- Rechercher des partenaires pouvant amener leur soutien.

2. Impliquer les acteurs

- Faire connaître la démarche initiée par la collectivité ; échanger avec des collectivités voisines, le réseau associatif et les organisateurs d'évènements, afin de faciliter la rédaction de la charte et proposer un outil adapté.
- Impliquer les futurs acteurs de la charte coté collectivité (agents municipaux, service des eaux et des déchets).

3. Mettre en œuvre

- Rédiger la charte et la faire connaître le plus largement possible afin d'avoir un nombre significatif de signataires.
- Rester à l'écoute des signataires lors de sa mise en œuvre.

4. Suivre et faire le bilan de l'action

- Contrôler l'application de la charte.
- Réaliser un bilan et modifier le document si nécessaire.
- Intégrer un nombre croissant d'évènements.

CONTENU D'UNE CHARTE « ÉCO-ÉVÈNEMENT »

Concernant la gestion et le recyclage des déchets, les chartes peuvent notamment proposer aux organisateurs d'évènement de :

- mettre à disposition des récupérateurs de chewing-gums et mégots
- distribuer des cendriers de poche
- s'engager à ne laisser aucun déchet sur place
- élaborer un plan de gestion et de tri des déchets, orienter chaque catégorie de déchet vers la filière de recyclage adéquate, y compris les déchets électroniques
- s'engager à bannir le plastique à usage unique pendant la manifestation

Les chartes actuelles se limitent rarement à l'enjeu des déchets. On y trouve d'autres catégories d'engagement, telles que :

- ▶ Le respect du site d'accueil (limitation des nuisances pour les riverains, évaluation des risques de pollution, ...)
- ▶ La gestion des ressources (limitation des consommations d'eau et de papier, matériaux issu de réemploi, démarche d'économie d'électricité, ...)
- ▶ La gestion des déplacements (transports en commun, emplacements vélos, ...)
- ▶ L'alimentation (mesures anti-gaspillage, fournisseurs locaux...)

Exemples de chartes :

- Ville de **LA ROCHELLE**
- **NANTES** métropole

Métropole
Nice Côte d'Azur



POINTS D'ATTENTION

- En fonction du nombre d'engagements pris par l'organisateur, celui-ci pourra obtenir des contreparties de la collectivité : aide logistique, soutien pour communiquer sur l'engagement environnemental ou encore aide financière
- Penser à fournir aux organisateurs un annuaire des prestataires et fournisseurs locaux pouvant aider à la mise en œuvre

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Métropole Nice Côte d'Azur - Page web «charte Eco-manifestations». Guide pour des festival zéro plastique : www.drastic-on-plastic.fr
- COFEES : Solutions locales pour réduire les déchets dans les manifestations : www.cofees.udcm.net
- Zero Waste France - Guides « Mon évènement zéro déchet » (2015), « Mon évènement sportif zéro déchet » (2019).
- Communauté du Pays d'Aix - vidéo « développement durable, le sport s'engage » - youtube, sur la chaîne Pays d'Aix Métropole AMP.